PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION
(2022-2026)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ET

RÉPUBLIQUE DU NIGER

Sommaire

Chapitre 1 : LES FONDEMENTS DU PARTENARIAT ENTRE LE NIGER ET LE LUXEMBOURG 4
1.1. Historique du partenariat entre le Niger et le Luxembourg 4
1.2. La Stratégie de développement durable et de croissance inclusive du Niger 5
1.3. L'articulation entre l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise 5
Chapitre 2 : ANALYSE DU CONTEXTE D'INTERVENTION DU PIC IV 6
2.1 Evaluation du contexte sahélien et ses répercussions sur le Niger 6
2.2 Résultats obtenus et leçons apprises du PIC III (2016 – 2021) 7
2.3 Complémentarités et coordination entre partenaires au développement au Niger 8
Chapitre 3 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC IV 9
3.1 La vision stratégique 9
3.2. Les objectifs stratégiques 10
3.3. Principes directeurs 12
Chapitre 4 : LES ORIENTATIONS OPERATIONNELLES DU PIC IV 13
4.1. Approches d'interventions 13
4.1.1. Logique Nexus 13
4.1.2. Localisation de l'aide 14
4.1.3. L'innovation au service du développement 14
4.2. Approches Transversales 15
4.2.1. Egalité des genres et dividende démographique 15
4.2.2. Durabilité environnementale 15
4.2.3. Droits humains 16
4.3. Description des domaines d'interventions prioritaires 16
4.3.1. Services Sociaux de Base : Eau, Assainissement, Habitat et Alimentation 16
4.3.2. Employabilité et emploi : Education, Formation et Insertion professionnelle 17
4.3.3. Finances privées et publiques 18
Chapitre 5 : LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PIC IV 19
5.1. Ancrage et pilotage 19
5.2. Risques et ciblage 19
5.3. Partenaires de mise en œuvre 20
5.4. Suivi et évaluation 21
5.5. Planification budgétaire et financière 22
5.6. Allocation indicative des ressources financières 23

Liste des abréviations

AICRL : Aide internationale de la Croix Rouge luxembourgeoise

CICR : Comité International de la Croix Rouge

CREA : Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement

CRN : Croix Rouge Nigérienne

DNPGCA : Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires

FCD : Fond Commun des donateurs

FCSE : Fonds Commun du Secteur de l'éducation

FISAN : Fonds d'investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

GFP : Gestion Finances Publiques

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eaux

MAH/GC : Ministère de l'Action Humanitaire et de la gestion des catastrophes du Niger

MCF : Mécanisme Commun de Financement

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ODD : Objectifs de développement durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PDES : Plan de Développement Economique et Social

PLEA : Plan Local Eau et Assainissement

PIC : Programme Indicatif de Coopération

PROSEHA : Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement

PSEF : Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation

PTF : Partenaire Technique et Financier

SDDCI : Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive

TdC : Théorie du changement

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNHCR: United Nations High Commissioner for Refugees

Chapitre 1 : LES FONDEMENTS DU PARTENARIAT ENTRE LE NIGER ET LE LUXEMBOURG

1.1. Historique du partenariat entre le Niger et le Luxembourg

Les relations de coopération entre le Niger et le Luxembourg remontent à 1989 et se sont consolidées au fil des années, par la signature d'un premier Accord-cadre de coopération en 1995. Le premier Programme indicatif de coopération (PIC, 2003-2007) était doté d'un budget indicatif de 20 millions d'euros et le deuxième PIC (2008-2015), prolongé en 2013, d'un budget de 67 millions d'euros. Les deux pays entretiennent des liens privilégiés qui font du Niger aujourd'hui le premier récipiendaire de l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise. Le renforcement continu de ces relations s'est traduit, en 2020, par le rehaussement de la présence diplomatique et l'ouverture de l'ambassade à Niamey, témoignant ainsi de l'importance accordée à la diversification des relations entre les deux pays.

Témoignant du caractère stratégique de ce partenariat, l'enveloppe financière indicative allouée au PIC III a quasiment doublé pour s'établir à 114 millions d'euros au cours de la période 2016-2021. Le PIC III avait pour objectif global de contribuer au renforcement des capacités (RC) des acteurs en charge des politiques sectorielles accompagnées, dans une perspective d'accélération de la croissance inclusive, de développement social et de gestion durable des ressources naturelles. La programmation bilatérale du PIC III, avec une concentration sectorielle sur l'éducation et la formation professionnelle, l'eau et l'assainissement, le développement agricole durable et les finances publiques, était complémentée par des contributions au maintien de la paix (EUCAP Sahel Niger) ainsi que des appuis au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA). Au niveau multilatéral, les interventions visaient à contribuer à la sécurité nutritionnelle et à l'autonomisation des jeunes filles et des femmes à travers des collaborations avec l'UNFPA et l'UNICEF. **Le partenariat entre le Niger et le Luxembourg s'inscrit ainsi pleinement dans l'approche « 3D »** de la politique étrangère luxembourgeoise, combinant les outils de la diplomatie, du développement et de la défense.

Les interventions de la coopération au développement sont complémentées par des interventions humanitaires. Ainsi, depuis 2017 le Luxembourg appuie financièrement le Ministère de l'Action Humanitaire et de la gestion des catastrophes du Niger (MAH/GC) en matière de réduction des risques liés aux inondations. S'y ajoutent des interventions par le biais de partenaires internationaux (Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Croix Rouge luxembourgeoise et nigérienne, et les différentes agences des Nations unies dont le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)), ainsi qu'en partenariat avec différentes ONG luxembourgeoises et internationales. Ces partenariats se sont concrétisés par des interventions dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement de base ou encore à travers la mise à disposition d'abris d'urgence pour les populations déplacées ou sinistrées.

Enfin, depuis juin 2017, le Luxembourg met à disposition de l'UNHCR un terminal satellitaire à travers la plateforme luxembourgeoise emergency.lu qui permet d'établir la connectivité internet pour le UNHCR et ses partenaires (ONGs) dans les camps de réfugiés à Diffa.

1.2. La Stratégie de développement durable et de croissance inclusive du Niger

La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI), à laquelle le Luxembourg souhaite apporter sa contribution, a défini la vision[1] du Niger à l'horizon 2035, avec comme objectif principal de « bâtir un pays moderne, démocratique et uni, bien gouverné et pacifique, ouvert au monde, ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès ». Sur base des défis identifiés par la SDDCI qui a été adoptée en mai 2017, une politique fondée sur une volonté affichée de « rupture » devrait permettre de concrétiser la vision du Niger en 2035, qui inclut des réformes d'ampleur s'inscrivant dans une perspective à long terme.

Une condition préalable dans ce contexte reste la restauration de la sécurité et la présence effective de l'État sur l'ensemble du territoire, accompagnée par des progrès dans les cinq domaines prioritaires suivants : la formation du capital humain, le développement d'une économie rurale plus résiliente et créatrice d'emplois décents, la maîtrise progressive de la démographie, une redynamisation du secteur privé accompagnée d'une diversification de l'économie et une transformation de l'administration publique.

Les objectifs spécifiques poursuivis à travers la SDDCI à l'horizon 2035 sont notamment : (i) assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire national et ses frontières ; (ii) développer un secteur privé dynamique créateur et pourvoyeur d'emplois ; (iii) maîtriser les leviers de la croissance démographique ; (iv) accroître durablement la production et la productivité agricoles ; (v) accroître la performance du capital humain et (vi) assurer aux citoyens des services publics de qualité.

Le Plan de développement économique et social du Niger 2022-2027 (PDES) constituera la deuxième déclinaison quinquennale de la SDCCI. Par conséquent, il tirera ses fondements de la vision issue de cette stratégie, à travers laquelle le Niger affirme sa ferme volonté politique de transformation à tous les niveaux et en particulier sa volonté d'éradiquer la pauvreté et les inégalités.

1.3. L'articulation entre l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise

La République du Niger et le Luxembourg s'accordent pour placer l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris au centre de leurs préoccupations. L'objectif principal de la politique du Luxembourg en matière de coopération au développement est de contribuer à la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté extrême à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et

[1] « Un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire »

environnemental. Le principe consistant à « ne laisser personne pour compte » (*leaving no one behind*), inscrit dans **l'Agenda 2030** et le **Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement**, sont au cœur de la Stratégie générale de la coopération luxembourgeoise « En route pour 2030 », qui s'articule autour de **quatre thématiques prioritaires** interconnectées : (i) Améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité ; (ii) Renforcer l'intégration socioéconomique des femmes et des jeunes ; (iii) Promouvoir une croissance durable et inclusive et ; (iv) Promouvoir une gouvernance inclusive.

L'ensemble des actions de coopération au développement du Luxembourg se caractérisent par une approche multi-acteurs et par l'intégration systématique de **trois priorités transversales**, à savoir, les droits humains, l'égalité entre les genres et la durabilité environnementale. Par ailleurs, la question climatique se retrouve au centre des ODD, à travers en particulier la lutte contre le changement climatique ainsi que dans la préservation de l'intégrité des écosystèmes qui constituent la base indispensable pour un développement durable.

En termes d'APD, l'Accord de coalition (2018-2023)[2] confirme **l'engagement du Luxembourg à maintenir son APD à 1% du revenu national brut (RNB) avec une concentration sur les pays les moins avancés et en privilégiant l'APD sous forme de dons**, tout en renforçant le rôle de la coopération comme acteur-catalyseur pour la mobilisation de ressources supplémentaires. Dans ce contexte, le Luxembourg continue à appliquer le principe de l'additionnalité des fonds mobilisés pour le financement climatique international et pour l'accueil des réfugiés.[3]

Chapitre 2 : ANALYSE DU CONTEXTE D'INTERVENTION DU PIC IV

2.1 Evaluation du contexte sahélien et ses répercussions sur le Niger

Le Sahel est, depuis quelques années, en proie à une crise multiforme qui exige des réponses adaptées de la part de tous les acteurs qui essaient de contribuer à un développement durable de la région et des pays qui la composent.

Premièrement, une recrudescence de l'insécurité au Sahel se dessine, alimentée par des conflits asymétriques des mouvements djihadistes radicaux dans la région. En conséquence de la croissance forte de cette insécurité, la région frontalière centrale du Sahel est devenue l'épicentre de l'une des crises humanitaires à la croissance la plus rapide au monde. L'intensification de l'insécurité, principalement dans la région de Diffa et dans les zones frontalières avec le Mali et le Burkina Faso rend l'accès des partenaires particulièrement difficile.

---

[2] https://gouvernement.lu/de/publications/accord-coalition/2018-2023.html

[3] Les financements mobilisés dans la cadre de la lutte contre les effets néfastes liés au changement climatique ainsi que ceux canalisés vers l'accueil et la prise en charge des demandeurs de protection internationale sur territoire luxembourgeois ne sont pas comptabilisés comme APD, mais sont considérés comme étant complémentaires à cette dernière.

Deuxièmement, des problèmes récurrents liés à la gouvernance freinent les pays de la région dans leur ambition d'enclencher un cycle vertueux de développement. Pour essayer de relever ce défi, il convient de mettre en œuvre le « sursaut civil et politique » décidé lors du sommet de N'Djamena et réaffirmé lors de la deuxième réunion ministérielle de la Coalition pour le Sahel. Plus particulièrement, la lutte contre la corruption et l'impunité, ainsi que la mise en œuvre d'une gouvernance transparente, effective et inclusive, notamment en faveur des femmes et des jeunes doivent être au cœur des efforts de développement des pays sahéliens afin d'être en mesure de répondre aux attentes légitimes des populations et dissuader d'aucun à s'aventurer sur les routes périlleuses du rêve migratoire, voire à chercher dans les groupements terroristes et réseaux criminels les réponses à leurs attentes.[4]

Troisièmement, le Sahel est particulièrement impacté négativement par les effets liés au changement climatique, à la désertification et à la perte de biodiversité. Parmi les effets négatifs, relevons, les périodes de sécheresses sévères et récurrentes, suivies d'inondations désastreuses ou encore la propagation d'insectes destructeurs des cultures agricoles qui contribuent à la dégradation de la sécurité alimentaire des populations, impactent de manière négative la génération et le niveau de revenus et entrainent les mouvements de population subséquents. Ces chocs climatiques contribuent à exacerber les conflits locaux portant sur les ressources naturelles.

Enfin, parmi les pays sahéliens, le Niger se caractérise, par une forte croissance démographique[5], stimulée notamment par un taux de fécondité parmi les plus élevés au monde[6] auquel s'ajoute la problématique des mariages et des grossesses précoces (77% des filles sont mariées avant 18 ans, 28 % avant 15 ans)[7] . D'environ 22 millions d'habitants actuellement, il est estimé que la population nigérienne doublera tous les 18 ans, si rien ne change, ce qui impacte négativement l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux ressources naturelles.

2.2 Résultats obtenus et leçons apprises du PIC III (2016 – 2021)

La Revue à mi-parcours (RAMP) du PIC III (2018-2019) a confirmé la pertinence des interventions luxembourgeoises, qui sont jugées bien ciblées, en adéquation avec les besoins des bénéficiaires finaux et répondant à plusieurs défis majeurs du Niger, conséquence notamment de leur alignement sur les stratégies de développement définies par le Gouvernement du Niger (SDDCI et PDES). Ainsi, sur le plan de la coopération bilatérale il est recommandé que le Luxembourg poursuive ses interventions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la formation professionnelle et technique et de l'employabilité, du développement rural agricole, ainsi que son appui à la gestion des finances publiques. Toutefois, la RAMP met également en exergue des efforts à réaliser en matière de cohérence et de complémentarité entre les différentes interventions et acteurs de mise en œuvre.

---

[4] https://www.coalition-sahel.org/deuxieme-reunion-ministerielle-de-la-coalition-pour-le-sahel-19-mars-2021/

[5] 3,9 % Discours d'investiture du Président Mohamed Bazoum, Niamey, mars 2021.

[6] L'indice synthétique de fécondité est de 7,3 enfants par femme en selon l'enquête ECVMA 2015.

[7] Discours d'Investiture du Président Mohamed Bazoum, Niamey, avril 2021.

En partant de ce constat général, et tout en tenant compte des principales leçons tirées des six années passées ainsi que de l'évolution du contexte au Niger, le PIC IV s'articulera autour d'un certain nombre de changements de paradigmes.

Premièrement, l'opérationnalisation du triple nexus « humanitaire – développement – paix » sera intégrée comme réponse flexible au contexte nigérien, en particulier aux crises multiformes (naturelles et conflits), souvent chroniques et devra notamment permettre l'adaptation des modalités d'intervention selon le(s) contexte(s) et leur(s) évolution(s). Ceci tient compte de l'évolution d'une priorisation sectorielle vers une approche thématique autour des besoins les plus prononcés au Niger en capitalisant sur la spécificité des acteurs de la Coopération luxembourgeoise dans chaque domaine.

Deuxièmement, la Coopération luxembourgeoise juge pertinent de canaliser ses appuis vers le renforcement de la mise à disposition et l'accès à des services publics de qualité. Ainsi un focus plus important sera accordé à la gouvernance inclusive, et notamment à la modernisation de l'État, retenue comme une des priorités du Niger dans la SDDCI.

Troisièmement, le développement du capital humain, dans son interprétation multidimensionnelle, demeurera au centre des interventions luxembourgeoises, à travers le renforcement des capacités des services de l'administration publique liés à la mise en œuvre des interventions de la Coopération luxembourgeoise, d'un côté, et la formation d'une main d'œuvre de qualité qui réponde aux besoins du marché de travail, de l'autre.

2.3 Complémentarités et coordination entre partenaires au développement au Niger

La Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS)

Le Plan de Soutien de l'ONU au Sahel, décliné à partir de l'UNISS, cible 10 pays[8] et couvre la période 2018-2030. Il a pour ambition de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 d'un côté et de ceux de l'Agenda 2063 de l'Union africaine de l'autre. Les interventions de la Coopération luxembourgeoise s'alignent sur l'UNISS, avec un rôle primordial accordé aux problèmes structurels du Sahel qui sous-entendent la vulnérabilité de la région aux conflits, tels que la pauvreté, le sous-développement et les défis de gouvernance.

Programmation conjointe de l'UE

Dans le cadre de la nouvelle stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel de l'UE[9], une importance particulière sera portée à la programmation conjointe de l'UE. En parallèle aux réflexions stratégiques, un processus de programmation conjointe a été mis en place depuis 2013, qui réunit la Délégation de l'Union Européenne (DUE) et les États membres actifs dans le domaine de la coopération au Niger. Depuis 2020, l'UE et ses États membres (EM), collaborent ensemble en

[8] Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, et Tchad.
[9] Prévue d'être adoptée en 2021.

tant que « Team Europe ». Cette dernière se traduit en actions concrètes pour soutenir la vision commune de l'UE et des EM d'une relance durable, inclusive, verte et numérique, fondée sur les droits humains, qui renforce l'égalité des genres et stimule le développement humain, en particulier des personnes les plus vulnérables. Dans le cadre de l'exercice de programmation conjointe (2021-2027), les « Team Europe Initiatives » font partie intégrante des efforts européens visant à « mieux reconstruire et de manière plus écologique » et pourraient couvrir les domaines liés à la « réduction de la fragilité » (gestion macro-économique, État de droit, sécurité alimentaire, sécurité, anticipation de crises, droits humains, etc.) et à « l'appui aux générations futures » (transition démographique, économie inclusive verte, digitale pour et avec les jeunes, capital humain, environnement des affaires, facilitation de l'accès au financement).

Ces deux axes d'intervention de l'UE formeront une référence pour les interventions futures du PIC IV et consolideront encore davantage le travail commun pour soutenir les partenariats internationaux et les approches multilatérales.

Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds

Dans le même esprit, la Coopération luxembourgeoise cherchera à se coordonner autant que possible avec les autres bailleurs de fonds/partenaires techniques et financiers, en veillant en particulier à la coordination entre bailleurs européens à travers la programmation conjointe et l'approche Team Europe de l'UE. Le Luxembourg participe, dans ce contexte, au « Comité de coordination des partenaires techniques et financiers (PTF) au Niger » qui constitue un cadre fédérateur entre partenaires au développement et favorise l'analyse partagée des contextes, la coordination, la transparence, la prévisibilité, l'harmonisation des interventions et promeut le dialogue avec le Gouvernement sur les questions d'efficacité du développement, dans l'esprit des principes du Partenariat Mondial de Busan.

Dans cet esprit, le Luxembourg pourra capitaliser sur son expérience en matière de coopération avec d'autres partenaires, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dans lequel il assume depuis 2016 le rôle de chef de file des PTF, ainsi que dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, et celui du développement agricole durable.

Chapitre 3 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC IV

3.1 La vision stratégique

Les engagements du Luxembourg dans le cadre du PIC IV se placent résolument au service de l'éradication de la pauvreté extrême, en plaçant le **développement humain** d'un côté et le **renforcement de la gouvernance** de l'autre au cœur de ses interventions. Plus particulièrement, les interventions de la Coopération luxembourgeoise viseront l'objectif général de contribuer, d'ici 2030, au développement durable du Niger dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales et au renforcement de la résilience des populations, en particulier des jeunes et des femmes. Tandis que la vision stratégique du PIC IV s'inscrit dans une approche de changement à long terme et vise ainsi à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD, ainsi qu'à

la concrétisation de la vision et des objectifs de développement du Niger, son cycle budgétaire est maintenu sur une période de cinq ans (2022-2026).

Dans une logique d'alignement avec les axes stratégiques de la SDDCI, tout en tenant compte des principes de la stratégie de la Coopération luxembourgeoise, le Luxembourg concentrera ses appuis sur les domaines dans lesquels, compte tenu des leçons apprises et de son expertise acquise lors des évaluations respectivement la mise en œuvre des PIC antérieurs, il pourra apporter la plus grande valeur ajoutée.

3.2. Les objectifs stratégiques

Au vu de ce qui précède et sur base de l'analyse du contexte national au Niger, **deux objectifs stratégiques (OS)** et interdépendants ont été identifiés conjointement pour le PIC IV. Les deux OS du PIC sont alignés sur deux[10] des six axes stratégiques de la SDDCI, ainsi que sur deux de ses six objectifs prioritaires, à savoir « accroître la performance du capital humain » et « assurer aux citoyens des services publics de qualité » :

- **Objectif stratégique 1 (OS 1) :** Contribuer, d'ici 2030, au **développement du capital humain** en vue d'une insertion plus pérenne au marché de l'emploi et du travail, par une approche holistique basée sur un meilleur accès des populations vulnérables à l'éducation et à la formation professionnelle, aux systèmes de financements, ainsi qu'à des services sociaux de base de qualité.

- **Objectif stratégique 2 (OS 2) :** Contribuer, d'ici 2030, au renforcement de **la gouvernance inclusive** au Niger, afin de permettre aux autorités nigériennes de mieux honorer leurs obligations envers la population en termes de droits sociaux et économiques, en particulier la fourniture de services publics de qualité.

Depuis longtemps aux côtés des autorités nigériennes dans le domaine du **développement du capital humain**, notamment à travers un soutien au Niger dans la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que de la politique du genre et de la politique nationale de population, le Niger et le Luxembourg s'accordent sur une définition plus large de « capital humain ». Ainsi et au-delà des définitions utilitaristes qui se limitent à concevoir le capital humain comme un facteur immatériel de production (un cumul de compétences, expériences et savoirs acquis qui déterminent les capacités d'un individu ou d'un groupe d'individus à travailler), les deux pays considèrent que le développement du capital humain reste tributaire d'un développement plus général des capacités et aptitudes réelles des individus à pouvoir mener leurs vies et prennent donc en compte le contexte dans lequel vivent les communautés, y inclus les institutions, les normes sociales et les biens publics. **Les résultats escomptés relèvent de l'augmentation des capacités des bénéficiaires, en tant qu'ayants-droits, à devenir acteurs de leur propre développement.**

[10] « Développement du capital humain » et « modernisation de l'État ».

Tout en reconnaissant le potentiel de développement socioéconomique du Niger, sans pour autant perdre de vue les défis auxquels le pays devra faire face à moyen et long terme, le Niger et le Luxembourg considèrent que le renforcement de la **gouvernance inclusive**, basée sur la transparence, la redevabilité, des institutions plus efficaces et des finances publiques équilibrées (ODD 16), constitue un vecteur essentiel pour un développement durable. Si la résolution des défis sécuritaires reste primordiale, les deux pays considèrent qu'une gouvernance plus efficace et transparente au service et au plus près des populations par des actions décentralisées, devrait, à terme, permettre le déploiement de l'État afin que ce dernier puisse accomplir ses obligations en termes de droits humains, en particulier les droits sociaux et économiques. **Les résultats escomptés relèvent de l'offre, donc de la fourniture inclusive et équitable de services publics de qualité à travers le renforcement des capacités institutionnelles de l'État et de l'administration publique en tant que détenteurs d'obligations.**

Tandis que l'atteinte de l'OS 2 a pour ambition de contribuer à un environnement favorable au développement durable et inclusif, la réalisation de l'OS 1 vise à outiller les communautés bénéficiaires dans leur cheminement vers une jouissance effective de leurs droits fondamentaux, en cherchant à éliminer les obstacles et les inégalités qui entravent ou limitent leur développement. L'amélioration des conditions de vie, tels que l'accès à l'eau et l'assainissement (ODD6), l'habitat (ODD 11), ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ODD2) sont les préconditions pour l'autonomisation (ODD5) et l'éducation des communautés bénéficiaires, en particulier des jeunes et des femmes (ODD4) en vue de contribuer à leur insertion socioéconomique (ODD8) par le biais d'un marché du travail et de l'emploi redynamisé. Une jeunesse en bonne santé, bien nourrie et éduquée, avec des perspectives d'emploi, est davantage en mesure de disposer plus librement de ses droits, y inclus ceux relatifs à la santé sexuelle et reproductive. Dans ce sens, l'investissement dans les services sociaux de base, l'éducation et la formation – le développement du capital humain dans son interprétation multidimensionnelle – visera à contribuer à la captation du dividende démographique.[11]

Afin d'atteindre les objectifs ciblés par le PIC IV, **quatre domaines de résultats indicatifs intermédiaires** ont été identifiés et formeront les champs d'actions prioritaires du partenariat entre le Niger et le Luxembourg, d'ici 2026. Ceux-ci seront au besoin complétés et amendés au cours de la phase de formulation, voire de la mise en œuvre des projets et programmes. Ils pourront, si jugés pertinents, être maintenus pour la période 2027-2031.

- **Résultat intermédiaire 1 :** La **fourniture et l'accès inclusif aux services sociaux de base**, adaptés aux contraintes et risques climatiques, tels que l'eau, l'assainissement et l'habitat, y compris dans les zones délaissées, promeuvent l'amélioration durable des conditions de vie socioéconomiques des populations, favorisent le développement du capital humain et contribuent à la réduction des vulnérabilités.

[11] Retenue comme priorité continentale lors de la 26ème session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine à Addis–Abeba en 2017. Le dividende démographique est un phénomène de hausse de la productivité économique qui se produit lorsque le ratio de la population active par rapport au nombre de personnes à charge s'accroît.

- **Résultat intermédiaire 2 :** La **qualification du capital humain** est mieux alignée aux besoins du marché du travail, favorise l'insertion socioéconomique des communautés, en particulier des femmes et des jeunes en milieu rural, renforce leur **résilience** face aux crises alimentaires et nutritionnelles, stimule **l'autonomisation des femmes** et contribue à la **captation du dividende démographique**.

- **Résultat intermédiaire 3 :** La stratégie nigérienne relative à **l'inclusion financière** est appuyée et permet un accès amélioré des populations aux sources de financements, augmentant le potentiel d'insertion professionnelle, la productivité et la création d'emplois durables.

- **Résultat intermédiaire 4 :** Les **capacités des administrations publiques** sont renforcées en matière de gouvernance, en particulier en ce qui concerne la gestion de la chaîne des dépenses publiques dans toute son étendue, y inclus la gestion à travers des fonds souverains dans les secteurs d'intervention de la Coopération luxembourgeoise, afin de répondre de manière inclusive aux attentes des populations.

3.3. Principes directeurs

En tant que membre actif du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, le Luxembourg continue à promouvoir et à appliquer les **quatre principes clés de l'efficacité du développement**, à savoir : i) l'appropriation des priorités de développement par les partenaires et l'alignement sur leurs politiques, procédures et outils de gestion, ii) la gestion axée sur les résultats, iii) les partenariats de développement inclusifs, et iv) la transparence et la redevabilité mutuelle.

En ligne avec les principes de l'efficacité du développement et reconnaissant que le renforcement des capacités reste tributaire de la qualité de la gouvernance des organisations au sein desquelles les individus travaillent, le **renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles** restera au cœur des interventions de la Coopération luxembourgeoise au Niger.

Les relations de coopération entre les parties nigérienne et luxembourgeoise s'inscrivent dans le respect des principes liés à la **bonne cohérence des politiques pour le développement durable**. Dans ce contexte, les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement sur d'éventuelles incohérences notamment lors des Commissions de partenariat annuelles.

Le respect du **droit international humanitaire** (DIH) étant une précondition pour une action humanitaire efficace et efficiente, une réduction des souffrances des populations et une protection renforcée, le Luxembourg continuera à promouvoir le **respect du droit international humanitaire,** ainsi que le respect des principes humanitaires fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Les réponses humanitaires seront guidées par la transversalité de la protection des personnes dans des situations vulnérables et donneront priorité à la dignité, tout en veillant à respecter le principe de ne causer aucun préjudice, à sauvegarder l'espace humanitaire sûr, à assurer l'accès sans entraves à l'aide humanitaire, et à garantir la redevabilité envers les

populations vulnérables, en assurant leur participation et autonomisation. Enfin, en tant que bailleur, le Luxembourg continuera à être guidé par les bonnes pratiques d'action humanitaire (*good humanitarian donorship*).

Chapitre 4 : LES ORIENTATIONS OPERATIONNELLES DU PIC IV

4.1. Approches d'interventions

4.1.1. Logique Nexus

Conformément aux recommandations du Consensus européen sur l'aide humanitaire à créer des passerelles entre l'aide d'urgence, la réhabilitation ainsi que le développement, et tout en tenant compte des recommandations du Comité d'aide au développement (CAD)[12] de l'OCDE, le **triple nexus « humanitaire-développement-paix »** sera l'approche privilégiée adoptée lors de la mise en œuvre du PIC IV.

Tout en respectant pleinement les mandats et principes qui leur sont propres, l'étroite coordination des interventions luxembourgeoises en matière de développement et d'action humanitaire constituera ainsi un fil rouge du PIC IV, en vue d'assurer plus de cohérence et de complémentarité et de permettre ainsi de répondre aux besoins immédiats, tout en veillant à la réalisation d'investissements à plus long terme. Cela passera surtout par une approche concertée avec l'objectif de répondre de manière plus efficace et holistique aux besoins des personnes. L'engagement en faveur d'une approche nexus ne sera pas nécessairement liée à des projets spécifiques, mais s'appuiera sur la coordination et complémentarité des initiatives séquencées, pour une meilleure efficience à œuvrer ensemble à la réalisation de « résultats collectifs » définis dans le PIC IV.

Dans la mesure du possible, les interventions humanitaires reposeront sur des **stratégies d'intervention pluriannuelles** qui permettront de répondre de manière plus efficiente aux besoins les plus urgents (actions d'urgence), de favoriser la phase de relèvement (actions de transition) et, le cas échéant, le retour des services de base dans les zones affectées par les crises humanitaires. Ces actions pourront être complémentées par des activités de prévention, notamment en ce qui concerne la gestion des risques de catastrophes naturelles.

Enfin, les interventions du PIC IV viseront à promouvoir l'inclusion et l'équité des communautés au niveau de l'accès et de la gestion des ressources naturelles tout en tenant compte des aspects liés à la durabilité environnementale, de façon à contribuer à l'apaisement social et prévenir les conflits locaux liés aux ressources naturelles.

[12] https://reliefweb.int/report/world/dac-recommendation-humanitarian-development-peace-nexus

4.1.2. Localisation de l'aide

Aligné sur les stratégies nationales, le PIC IV visera, dans les domaines prioritaires appuyés, un soutien à la mise en œuvre **des politiques nationales de décentralisation et de déconcentration dans le respect des principes de bonne gouvernance du secteur public**. Dans cet ordre d'idées, les investissements au niveau sectoriel viseront à impulser une **meilleure gouvernance locale et l'implication des communautés,** et se feront de manière privilégiée à travers le recours à l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT). L'accent sera placé sur le *leadership* local et les systèmes locaux en vue de renforcer leurs capacités à fournir des services sociaux essentiels de manière redevable tout en promouvant ainsi des interventions plus durables et transformationnelles.

Conscient de l'importance de la **localisation de l'aide humanitaire** et toujours avec l'objectif de renforcer les capacités des acteurs humanitaires au niveau local, le Luxembourg poursuivra ses appuis dans ce domaine, notamment à la Croix Rouge nigérienne et au MAH/GC.

4.1.3. L'innovation au service du développement

Le Niger et le Luxembourg appliqueront des stratégies de développement local, notamment les approches qui favorisent la création et la croissance durable d'entreprises, des partenariats public/privé, ainsi que l'insertion des jeunes et des femmes. Les deux pays conviennent par ailleurs que des partenariats ainsi que des approches et outils innovants, notamment dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des données numériques constituent un vecteur indispensable de promotion du développement durable. Le Luxembourg explorera en particulier les partenariats, les approches et les instruments innovants dans les domaines où il dispose d'un avantage comparatif, notamment en tant que centre financier international de premier plan et acteur de référence en matière de finance inclusive. [13] Ainsi, les domaines préférentiels d'intervention seront l'e-santé, l'e-éducation, les services financiers numériques et la cyber sécurité, domaines dans lesquels l'écosystème luxembourgeois peut apporter une réelle valeur ajoutée.

Les interventions capitaliseront sur les expériences déjà acquises en **télémédecine** (SATMED), les partenariats **en télécommunication par satellite** (emergency.lu), et en matière de **fin tech.** Ainsi, un projet visant à connecter les communautés dans la région du Sahel a été lancé fin 2020 par le Luxembourg et le Programme alimentaire mondial, en son rôle de chef de file du secteur de télécommunications d'urgence. Le PIC IV explorera, par ailleurs, ensemble avec les acteurs de mise en œuvre, de nouvelles opportunités de recours à l'innovation dans le domaine des technologies de pointe visant à améliorer l'efficacité de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

---

[13] En sa qualité de membre fondateur du *hub* ***« Digital4Development Hub»*** **(D4D Hub),** plateforme européenne qui promeut le développement en ayant recours aux TIC et qui prévoit de lancer une série d'initiatives multipartites afro-européennes, le Luxembourg cherchera à mettre à profit son expertise dans ce domaine pour soutenir le développement durable et inclusif au Niger. Début janvier 2021, la branche Afrique de la plateforme, « le D4D Hub Union africaine-Union européenne », a démarré ses activités.

4.2. Approches Transversales

4.2.1. Egalité des genres et dividende démographique

En ligne avec la stratégie genre de la Coopération luxembourgeoise et conformément aux orientations de la politique étrangère féministe du Luxembourg qui place la promotion de l'égalité des droits, l'autonomisation des jeunes filles et femmes, ainsi que la participation équilibrée des genres dans toutes les sphères du pouvoir au cœur de son action, **le PIC IV intégrera systématiquement une approche intégrée « genre ».** Plus particulièrement et afin de soutenir le Niger dans la mise en œuvre des ODD qui bénéficient réellement aux femmes et aux filles dans tous les aspects de la vie, les futures interventions du PIC IV intégreront l'égalité des genres conformément aux principes et aux domaines prioritaires décrits dans la stratégie de coopération du Luxembourg en matière de genre. Tout en se référant à la politique nationale genre (PNG 2018-2022) et à la politique nationale de population (2019-2035), le nouveau cycle de programmation **placera l'égalité et l'équité des genres au cœur du débat avec l'objectif de satisfaire les besoins différenciés entre genres, de réduire les mariages et les grossesses précoces et de contribuer ainsi à la captation du dividende démographique.** Afin de parvenir à un changement profond et durable dans les relations entre genres, ce processus signifiera que les intérêts, les perceptions et expériences culturelles et sociales et le caractère acquis, et non inné, des rôles et des tâches remplis par les femmes et les hommes dans leurs activités économiques, sociales et politiques sont consciemment pris en compte tout au long du cycle de planification, de budgétisation, de programmation et d'évaluation des projets et programmes, y inclus les programmes d'urgence.

4.2.2. Durabilité environnementale

Conscient des effets négatifs liés au changement climatique, notamment sur l'accès aux ressources naturelles et ses conséquences sur la paix sociale, les interventions du PIC IV tiendront compte, dès leur formulation et tout au long de leur cycle de vie des projets et programmes, de critères de durabilité environnementale. Conformément à la stratégie environnement – climat de la Coopération luxembourgeoise, les critères de durabilité environnementale se baseront, entre autres, sur une évaluation préalable des enjeux climatiques et environnementaux en termes de risques et impacts liés aux interventions luxembourgeoises. Ces dernières viseront en particulier à augmenter la résilience des communautés en promouvant des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Dans cet ordre d'idées, les interventions futures tireront profit des leçons apprises en termes de prévention et gestion de conflits locaux, notamment par une amélioration continue de la participation citoyenne dans la Gestion Intégrale des Ressources en Eau (GIRE). À travers ses interventions dans le domaine de l'hydraulique, le Luxembourg soutiendra une gestion durable des ressources en eau qui prend en compte les besoins de tous les usagers, y compris en milieu pastoral. Cela se reflétera surtout dans la valorisation d'outils existants, comme le Plan Local Eau et Assainissement (PLEA) ou les Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (CREA).

Les interventions de la Coopération luxembourgeoise se baseront par ailleurs sur l'engagement du Niger de continuer à appliquer le Code Rural qui vise à créer le cadre d'une gestion durable et non conflictuelle des ressources naturelles, plus particulièrement en assurant une meilleure prise en compte des droits fonciers des agriculteurs et des éleveurs, avec l'objectif de prévenir les conflits potentiels. Dans ce contexte, le Luxembourg poursuivra son soutien à l'accès au foncier des populations plus vulnérables, plus particulièrement des jeunes, des femmes, des retournés et des déplacés internes qui se heurtent, à l'heure actuelle et de manière disproportionnée, à des obstacles.

4.2.3. Droits humains

Considérant que des lignes directrices telles que la non-discrimination, la participation et l'inclusion, la transparence et la redevabilité font partie intégrante d'une gouvernance inclusive, tout en cherchant à « ne laisser personne pour compte », le Niger et le Luxembourg s'accordent à adopter une **approche basée sur les droits humains** tout au long du cycle de vie des interventions du PIC IV en analysant systématiquement leurs implications potentielles sur les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations. Dans ce contexte, les deux parties retiennent en particulier que cette approche ne se préoccupe pas seulement des résultats, mais s'intéresse également à la manière dont ces résultats sont obtenus en considérant les individus comme des acteurs de leur propre développement et non pas comme de simples bénéficiaires passifs de services.

4.3. Description des domaines d'interventions prioritaires

Trois domaines d'interventions ont été identifiés qui formeront les champs d'actions prioritaires du partenariat entre le Niger et le Luxembourg d'ici 2026.

4.3.1. Services Sociaux de Base : Eau, Assainissement, Habitat et Alimentation

Premièrement, tout en reconnaissant les résultats atteints, le Luxembourg continuera, dans le cadre du PIC IV, à appuyer les efforts du Niger, y compris dans son rôle de chef de file des PTF, à garantir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau. Dans ce contexte, le Luxembourg continuera son appui sectoriel au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement dans la mise en œuvre du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) à travers le Mécanisme Commun de Financement (MCF). Dans cette logique et à travers une approche globale autour de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de l'hydraulique pastorale, une importance accrue sera accordée à la prévention des conflits locaux en appuyant les sous-programmes III (GIRE) et V (Hydraulique Pastorale) du PROSEHA. Avec l'objectif d'augmenter la résilience des populations les plus vulnérables, y compris les risques climatiques, notamment les populations déplacées ou victimes de catastrophes naturelles, tout en tenant compte de la volonté de mise en œuvre du triple nexus, le Luxembourg financera également des interventions dans le domaines de l'eau et de l'assainissement à travers l'Aide Internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise (AICRL) et la Croix-Rouge nigérienne (CRN) ainsi que des appuis au CICR et son partenaire CRN dans une approche coordonnée.

Deuxièmement, le plan de réponse humanitaire 2021 a recensé des besoins importants en termes d'abris d'urgence ainsi que des besoins en abris plus résistants et durables afin de prendre en compte la persistance et la durabilité des crises. Reconnaissant l'habitat comme précondition à la protection et au relèvement des populations civiles, la Croix-Rouge luxembourgeoise est devenue l'acteur de référence dans le domaine des **abris d'urgence** grâce à un abri de type *Sahel Shelter* adapté au contexte local et développé par le *IFRC Shelter Research Unit*, basé à Luxembourg. Le Luxembourg, à travers l'AICRL et la CRN continuera à appuyer les besoins des communautés déplacées, réfugiées, retournées et hôtes vulnérables dans la fourniture des abris d'urgence. D'autre part, les interventions de la Coopération luxembourgeoise tiendront compte de l'évolution des besoins en termes d'abris qui tendent vers des solutions plus durables permettant aux populations de passer d'un abri d'urgence et d'une situation d'extrême vulnérabilité à une habitation plus durable en terre crue (banco), synonyme de davantage de stabilité et de dignité.

Troisièmement, afin d'atténuer les chocs aléatoires sur la production de denrées alimentaires et de contribuer à la prévention de **l'insécurité alimentaire et nutritionnelle**, le Luxembourg poursuivra ses appuis dans ces domaines à travers des appuis financiers au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA), au Programme Alimentaire Mondial (PAM), à l'AICRL et à la CRN ainsi qu'aux ONGD luxembourgeoises. Une importance particulière sera accordée au renforcement de capacités des acteurs locaux actifs dans la distribution des denrées alimentaires et à la recherche de solutions innovantes, notamment à travers les TIC, dans les domaines de transferts monétaires et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Enfin, les appuis en matière de développement rural viseront, en particulier, à soutenir la mise en place de **systèmes de production durables et agro-écologiques** au profit des petit(e)s agriculteurs et agricultrices, ainsi que le développement de filières valorisant **les ressources naturelles**, respectueuses de l'environnement et créatrices de revenus.

4.3.2. Employabilité et emploi : Education, Formation et Insertion professionnelle

Premièrement, dans une perspective de consolidation des acquis, le soutien à la mise en œuvre du **Plan sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle** à travers des contributions financières au Fonds Commun du Secteur de l'Education (FCSE) sera poursuivi. La contribution annuelle sera déterminée en fonction de la performance du fonds et de ses organes décisionnels, qui sera évaluée sur base de critères préétablis de commun accord. Les interventions de la Coopération luxembourgeoise viseront spécifiquement la gestion financière du FCSE par des appuis ciblés entremis à travers le Ministère des Finances nigérien.

Deuxièmement, compte tenu du rôle essentiel **de l'insertion professionnelle, en particulier des jeunes et des femmes**, et dans une perspective d'efficacité, de viabilité et de durabilité des interventions, la Coopération luxembourgeoise prévoit de développer, ensemble avec les autorités nigériennes, un programme d'employabilité basé sur les besoins du marché du travail (*demand-driven*), articulé autour de chaînes de valeurs porteuses, en particulier celles qui permettent d'assurer la création d'emplois et de soutenir des initiatives entrepreneuriales autour des services

sociaux de base de qualité, notamment, dans les secteurs de l'eau, de l'habitat et de l'alimentation, et qui contribuent à la transition écologique dans ces secteurs clés. Le programme se développera ainsi, entre autres, autour des métiers du bâtiment et des travaux publics (BTP) et de la filière agricole dans une démarche d'investissements structurants formation-insertion. Le PIC cherchera par ailleurs à amplifier **les activités génératrices de revenus locaux autour de ces chaînes de valeurs en établissant des passerelles entre** la réponse humanitaire et le développement des communautés. Un troisième appui s'articulera par un soutien à la filière autour des domaines d'innovation numérique, notamment dans les domaines où le Luxembourg pourra mettre en valeur une expertise spécifique avec l'objectif de maximiser les effets d'investissement structurants dans les différents domaines d'interventions du PIC IV.

Troisièmement, la croissance démographique demeure un défi majeur et impacte l'accès à des services essentiels. L'inaccessibilité à l'eau potable, aux services de santé, l'insécurité alimentaire chronique et des taux élevés de malnutrition sont des facteurs qui entravent la scolarisation et le maintien, en particulier des filles, à l'école. Ainsi, dans la perspective d'impulser **l'autonomisation des jeunes filles**, le Luxembourg soutiendra une approche intégrée et coordonnée des agences onusiennes répondant aux besoins holistiques des adolescentes, qui sont souvent privées, pour de multiples raisons, du droit à l'éducation. Cette approche visera des appuis à l'alimentation et à la nutrition, contribuera à diffuser les bonnes pratiques liées à l'hygiène de base et cherchera à promouvoir la santé psychosociale, sexuelle et reproductive afin de favoriser le retour et le maintien des filles à l'école, la diminution des mariages précoces et l'autonomisation socioéconomique des jeunes femmes, notamment dans les filières appuyées dans le cadre du PIC IV.

4.3.3. Finances privées et publiques

Premièrement, l'inclusion financière est reconnue comme l'un des principaux leviers de développement socioéconomique et de réduction de la pauvreté. Reconnu comme centre d'excellence dans le domaine de la finance inclusive, le Luxembourg s'engage, dans le cadre du PIC IV, à mobiliser son expertise en la matière en vue d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Niger relative à l'inclusion financière (SNFI) et à favoriser l'accès des populations vulnérables aux sources de financement, en cohérence avec le Fonds d'investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN).

Deuxièmement, dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'action gouvernementale, le Gouvernement du Niger s'est engagé dans un processus de réforme de **la gestion des finances publiques (GFP).**[14] Les récentes dynamiques ont permis de concevoir et d'opérationnaliser des mécanismes de financement : MCF dans le secteur de l'hydraulique, le FCSE dans le secteur de

[14] La réforme des finances publiques vise à améliorer la performance de la gestion publique, de centrer l'organisation de l'administration sur la transparence et les besoins des bénéficiaires, notamment les attentes en ce qui concerne des services publics rapides et efficaces. D'un point de vue opérationnel, elle vise à améliorer la planification et l'exécution de la loi des finances, en intégrant une gestion axée sur les résultats (GAR) et des budgets programme (BP) assortis d'objectifs, indicateurs, cibles intégrées dans une chaîne cohérente de résultats. L'UEMOA cherche à moderniser en outre les systèmes de GPF de ses États membres en adoptant des directives qui harmonisent les législations et les pratiques dans divers domaines de la GFP.

l'éducation, ainsi que le Fonds Commun des Donateurs (FCD) du DNGPCA. Si la création de ces fonds constitue une importante avancée pour la coordination et l'atteinte des cibles sectorielles, les mécanismes présentent différents états de maturité et continuent à se heurter à des défis persistants. Dans le cadre des domaines d'intervention prioritaires du PIC IV, le Luxembourg s'engage à contribuer à l'amélioration de la gouvernance par le biais d'une GFP plus efficace et efficiente, notamment en appuyant la mise à niveau des procédures et systèmes, y compris numériques, de la chaîne des dépenses publiques. Par ailleurs, le soutien luxembourgeois se concrétisera à travers des appuis ciblés au Ministère des Finances dans la gestion comptable et financière des fonds sectoriels auxquels il aura recours pour la mise en œuvre de ses appuis dans les secteurs de l'eau (MCF), de l'éducation (FCSE) et de la sécurité alimentaire (FCD).

Chapitre 5 : LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PIC IV

5.1. Ancrage et pilotage

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, à travers sa Direction Europe, du côté nigérien, et le Ministère des Affaires étrangères et européennes, à travers la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire ainsi que l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Niamey, du côté luxembourgeois, sont les organismes responsables du pilotage, du suivi et de l'évaluation stratégiques du PIC IV. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan, les institutions nigériennes techniques responsables des secteurs couverts par le PIC IV participeront étroitement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités des projets et programmes financés par la Coopération luxembourgeoise.

Le Luxembourg et le Niger conviennent de maintenir un dialogue politique régulier et direct au niveau ministériel sur l'état d'avancement de leur coopération bilatérale. Le PIC IV fera l'objet **d'un bilan annuel dans le cadre des Commissions de partenariat** qui se dérouleront alternativement au Luxembourg et au Niger et seront co-présidées par le Ministre des Affaires étrangères, de la coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. La tenue de cette instance de pilotage veillera à associer les divers intervenants et bénéficiaires impliqués et permettra aux parties nigérienne et luxembourgeoise d'exprimer leurs priorités, y compris en matière de capacités et ressources, et de décider conjointement de la nature et des modalités d'appui à mettre en œuvre en vue de concrétiser les objectifs définis dans le cadre du PIC IV. Un compte-rendu conjoint est élaboré sous la responsabilité du pays hôte.

5.2. Risques et ciblage

Le Niger reste exposé à un certain nombre de risques et vulnérabilités.[15] Il s'agit notamment de la dégradation de la situation sécuritaire, la détérioration de la gouvernance et de la présence limitée

[15] Une **matrice indicative des principaux risques spécifiques au PIC IV** est jointe en annexe et servira de base pour l'élaboration d'un **plan de mitigation de risques,** adapté et flexible, qui fera l'objet d'un suivi et d'ajustements réguliers tout au long de la mise en œuvre du PIC IV.

de l'État dans les régions des trois frontières et la récurrence de crises alimentaires et climatiques. Durant la période de mise en œuvre du PIC IV, ces risques généralisés et contextuels, tout comme des risques de nature plus opérationnelle (et une combinaison de ceux-ci), pourront avoir une incidence négative sur les visées de changement portées par le PIC IV, soulignant ainsi la nécessité de maintenir un cadre d'intervention souple. Partant de ce constat, les interventions seront mises en œuvre dans une **approche à géométrie variable**. Il s'agira de soutenir un noyau de programmes sectoriels clés au niveau central, en combinaison avec des approches territoriales adaptées et évolutives avec les besoins, **regroupant de manière cohérente et concertée les différents acteurs de mise en œuvre**.

Au-delà des indicateurs de catégorisation des populations les plus vulnérables, dont en particulier les jeunes et les femmes, les approches de ciblage se baseront prioritairement sur l'identification des acteurs de **changement au niveau régional et local**, tel que les conseils régionaux de Dosso et Zinder, afin de poursuivre les chantiers engagés dans le cadre du PIC III pour saisir les opportunités et accompagner les « champions » tout au long des maillons d'une chaîne de valeur.

5.3. Partenaires de mise en œuvre

Fondé sur la vision et les deux objectifs stratégiques, décrits ci-dessus, le PIC IV évoluera vers une **approche multi-acteurs** en vue d'assurer une cohérence renforcée des interventions de la Coopération luxembourgeoise au sein d'un même domaine d'intervention. Il est assumé que le développement et la mise en place d'une Théorie du changement (TdC), basée sur la vision et les objectifs stratégiques, ainsi que sur les domaines de résultats intermédiaires établis dans le cadre du PIC IV, encouragera les acteurs de mise en œuvre à identifier des synergies et à renforcer les complémentarités entre les différents programmes/projets et modalités, ceci dans le but d'assurer l'efficacité et la cohérence des interventions. La Coopération luxembourgeoise entend ainsi se donner la flexibilité nécessaire en vue d'effectuer les ajustements éventuels en fonction de l'évolution contextuelle.

La **coopération bilatérale constituera la principale modalité d'intervention pour la mise en œuvre de la collaboration directe entre le gouvernement luxembourgeois et les autorités nigériennes.** La zone d'intervention des programmes bilatéraux en appui aux plans sectoriels est à la fois nationale et régionale. Les actions de renforcement de capacités se concentreront tant au niveau central des ministères sectoriels, que leurs démembrements ainsi qu'au niveau des collectivités territoriales dans les régions de **Niamey, Dosso et Zinder.** Sous la coordination générale du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et de l'Ambassade du Luxembourg à Niamey, la mise en œuvre des programmes de coopération bilatérale sera pour l'essentiel confiée à l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Lux-Development. Une enveloppe indicative de **95 millions €** y sera allouée. À travers **des contributions bilatérales directes et des coopérations déléguées** dans le cadre « Team Europe », le Luxembourg visera une mise en œuvre coordonnée, efficace et performante sur base de résultats de développement convenus. Ces cofinancements publics seront additionnels à l'enveloppe du présent PIC.

En ligne avec l'attachement continu du Luxembourg et du Niger au multilatéralisme, les deux pays reconnaissent la contribution importante et complémentaire des organisations internationales au développement du Niger. Dans cette logique, une enveloppe indicative de **12 millions €** sera allouée à des interventions soutenues techniquement par les **agences du système des Nations unies** en appui aux domaines d'intervention du PIC.

L'action humanitaire faisant partie intégrante de l'action extérieure du Luxembourg et considérant l'étroite coordination interne souhaitée entre les interventions luxembourgeoises au sein du PIC IV, la complémentarité entres approches de développement et humanitaires sera systématiquement encouragée. Guidée par les principes humanitaires, les bonnes pratiques d'action humanitaire et la promotion du respect du DIH, l'aide humanitaire luxembourgeoise continuera à être délivrée via les canaux multilatéraux, les fonds humanitaires communs, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les ONG humanitaires. L'action humanitaire du Luxembourg se veut réactive et flexible tout en étant ouverte à des approches innovantes permettant d'améliorer l'efficacité et la prévisibilité des réponses apportées à travers des investissements dans le « continuum ». Une enveloppe indicative de **24 millions €** sera allouée à l'action humanitaire.

Le PIC IV veillera à assurer l'implication des **organisations de la société civile** et leur collaboration active au sein des programmes, en tirant parti notamment de la force de proximité des organisations et associations de base, tout en renforçant leurs capacités d'organisation et, *in fine*, leur autonomisation. Ces cofinancements publics seront additionnels à l'enveloppe du présent PIC.

L'appui aux programmes concerne le déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement au Niger. Il comprend, entre autres, les volontaires, les jeunes experts associés auprès des Nations unies (*Junior Professional Officers*) et les jeunes professionnels auprès de la délégation de l'UE, les agents de la coopération, les coopérants et assimilés, les stagiaires et les boursiers. Ces appuis seront mobilisés sur des fonds additionnels à l'enveloppe du PIC.

Un fonds d'études et d'assistance technique sera mis en place, afin de pouvoir solliciter des études ou de l'assistance technique dans le cadre du PIC IV. Les fonds peuvent entre sollicités de commun accord et par échange de lettres entre la Direction Europe du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et la Direction de la Coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Niamey. Une enveloppe de **200.000 € sera alloué au fonds d'études et d'assistance technique.**

5.4. Suivi et évaluation

La structuration du PIC autour d'une Théorie du changement (TdC) devrait faciliter la définition d'une logique interne et d'une orientation générale cohérente, pour mieux planifier et lier les interventions de court et moyen terme dans une perspective d'engagements à long terme.

Un dispositif et des outils de suivi intégrés, déclinés à partir de la vision et des objectifs stratégiques, ainsi qu'à partir des domaines de résultats intermédiaires identifiés pour le PIC IV et qui prend en compte les thématiques transversales inhérentes à ce dernier seront élaborés. Les outils de suivi seront, autant que possible, alignés sur les cadres de référence nationaux et sectoriels du Niger et développés lors de la formulation de la TdC du PIC IV qui fera partie intégrante du présent document.

Régulièrement mis à jour, cet outil permettra d´alimenter l´analyse de l´état d´avancement du PIC IV en général et de l´atteinte des résultats escomptés en particulier – ceci dans le but de **favoriser la prise de décision stratégique, notamment dans le cadre du dialogue politique et des instances de pilotage du PIC IV** entre les deux pays.

Indépendamment du bilan annuel, les projets et programmes du PIC feront systématiquement l'objet d'évaluations internes et, le cas échéant d'évaluations externes. Le PIC IV fera également l'objet d'un bilan approfondi à l'occasion d'une **revue à mi-parcours** exécutée par un bureau d'études indépendant au terme d'un processus d'appel d'offres public conduit par le MAEE. Les termes de référence de cette revue seront élaborés conjointement par les parties nigériennes et luxembourgeoises. Les conclusions seront restituées au cours d'un atelier participatif organisé au Niger, auquel toutes les principales parties prenantes seront invitées. Le bilan sera l'occasion de réaligner, le cas échéant, les modalités d'interventions du PIC. Les recommandations jugées pertinentes seront adoptées d'un commun accord et accompagnées d'une feuille de route précisant les délais et les modalités de suivi de leur mise en œuvre.

5.5. Planification budgétaire et financière

La mise en œuvre du PIC IV est basée sur un budget indicatif de 144 millions € sur une période de cinq ans (2022-2026). S'ajouteront à cette enveloppe indicative les engagements financiers du Niger et d'éventuels reliquats non déboursés de l'enveloppe financière du PIC précédent. Ce budget indicatif, permettra de financer toutes les interventions décidées d'un commun accord dans le cadre du PIC IV. Les engagements et déboursements des budgets seront étalés de manière équilibrée sur les cinq années de mise en œuvre du PIC IV.

Les engagements indicatifs du Luxembourg sont susceptibles d'être adaptés au cours de la période de mise en œuvre du PIC IV, en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PIC IV et de l'évolution du volume de l'APD luxembourgeoise.

La contribution au PIC IV du Gouvernement du Niger se concrétisera par le biais d'une contribution financière directe inscrite dans la Loi des finances annuelle dans les fonds souverains auxquels le Luxembourg contribue.

5.6. Allocation indicative des ressources financières

Domaines d'intervention prioritaires	Budget indicatif PIC IV
Services Sociaux de Base	**70 500 000 €**
- Eau et Assainissement	50 000 000 €
- Habitat	5 000 000 €
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle	8 000 000 €
- Action humanitaire (fonds non affectés)	7 500 000 €
Développement du Capital humain	**53 750 000 €**
- Education	10 000 000 €
- Formation et Employabilité	36 750 000 €
- Autonomisation des filles	7 000 000 €
Finances publiques et finance inclusive	**20 000 000 €**
- Finances publiques	5 000 000 €
- Finance inclusive	15 000 000 €
Fonds d'Etudes	**200 000 €**
TOTAL PROGRAMMATION	**144 450 000 €**

Luxembourg, le 19 mai 2021

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg

Franz FAYOT
Ministre de la Coopération et
de l'Action humanitaire

Pour le Gouvernement de
la République du Niger

Hassoumi MASSOUDOU
Ministre d'État, ministre des Affaires
étrangères et de la Coopération

Annexe 1 :

Type	Risque	Réponse
Risques opérationnels externes : Sécurité et Climat	Au regard de la situation volatile, la dégradation du contexte sécuritaire constitue un risque majeur pour la mise en œuvre des interventions de la Coopération luxembourgeoise. En raison de la forte dépendance aux ressources naturelles existantes, la perte en biodiversité, l'amplification du phénomène de désertification et la raréfaction des ressources en eau affectent considérablement les conditions de vie des populations.	Les acteurs spécialisés (ONG, ONU) établissent et partagent des analyses sur l'évolution de la situation dans les régions touchées par les conflits (principalement Diffa, Tillabéry et Maradi). Les acteurs spécialisés suivent strictement leurs procédures et protocoles afin d'assurer la sécurité de leur personnel. Le Luxembourg mène un dialogue politique en faveur d'un accès humanitaire pour les acteurs favorisant l'accès aux services sociaux de base, notamment l'habitat, l'eau et l'assainissement afin de réduire les risques majeurs liés à la sécurité et à la santé.
	L'insécurité et les chocs climatiques peuvent (i) restreindre l'accès à l'espace humanitaire/ certaines zones géographiques, (ii) impacter négativement l'accès des populations aux services sociaux de base et (iii) impacter la pertinence des interventions de la Coopération luxembourgeoise.	L'insécurité pouvant impacter l'opérationnalité des programmes bilatéraux de développement, le PIC IV prévoit l'adaptation des modes d'actions selon les contextes et selon une typologie des zones d'intervention. La Coopération luxembourgeoise se donnera ainsi une flexibilité plus importante qui permettra d'effectuer les ajustements éventuels en fonction du contexte humanitaire et sécuritaire. À travers la localisation de l'aide, les acteurs soutenus par le Luxembourg seront plus à même d'apporter une réponse adaptée aux personnes les plus vulnérables.

		À travers des appuis continus dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Luxembourg vise à renforcer ses partenaires, tels que le DNPGCA, le PAM et les ONG humanitaires, dans leurs capacités à fournir des aides d'urgences aux populations affectées. La prise ne compte de manière transversale des aspects liés à la durabilité environnementale pendant la mise en œuvre du PIC visera à ce que les interventions soient adaptées aux contextes locaux et contribue à terme au renforcement de la résilience des populations bénéficiaires face aux changements climatiques. Conformément à la stratégie environnement climat de la Coopération luxembourgeoise, une évaluation préalable à la mise en œuvre des projets/programmes sur les enjeux environnementaux sera effectuée. Celles-ci permettront d'orienter la définition des activités dans la phase de formulation.
Risques opérationnels internes : Gouvernance	La sous-performance, le non-respect de délais et des procédures, le manque de transparence et l'absence de redevabilité ou encore d'éventuelles pratiques frauduleuses constituent les principaux risques au niveau opérationnel. Ceux-ci peuvent entraîner des risques fiduciaires, notamment en ce qui concerne des fonds alloués aux fonds souverains[16], ainsi qu'un risque de	Respect strict des procédures de passation des marchés et des procédures internes de contrôle et de lutte contre la fraude. Gestion financière et comptable des fonds souverains renforcée à travers la continuation de la transition de l'approche projet vers l'approche programme, avec un renforcement ciblé des capacités étatiques, dans la perspective d'un alignement

[16] Faible taux de décaissement ou d'exécution, inéligibilités constatées lors des audits, difficultés passations de marchés.

	rupture du contrat social entre l'État et ses citoyens. La lenteur dans la mobilisation des fonds inscrits au titre du budget national et dans les chaines d'exécution des dépenses publiques, l'insuffisance des capacités des principaux acteurs d'exécution du budget relativement à l'approche budget-programme, et le faible leadership des acteurs sectoriels sont les principaux risques sous-jacents à cette problématique.	progressif sur la chaine de la dépense publique nationale. Renforcement du processus de décentralisation en cours au Niger en tant qu'un des instruments de lutte contre la pauvreté et de développement local. Si le renforcement des capacités nationales et locales dans une approche sectorielle est le mode privilégié du volet bilatéral du PIC IV, le choix des modalités d'interventions se fait sur le principe de l'efficacité et de la redevabilité afin d'encourager des actions responsables, et de renforcer la légitimité et la confiance des populations et des bailleurs de fonds.
Risques programmatiques : interventions mal-adaptées ou nuisibles.	Dans les contextes fragilisés, certaines activités pourraient par inadvertance contribuer à des abus de pouvoir (déplacés vs. communautés hôtes), alimenter des conflits locaux, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles, ou fomenter des représailles de groupes armés. Finalement, les activités conçues peuvent ne pas correspondre aux besoins des populations les plus vulnérables.	Une stratégie d'engagement communautaire, basée sur une approche droits humains, devra être mise en place afin de favoriser la participation de la population cible et d'assurer une réponse adaptée au contexte culturel ainsi qu'aux besoins identifiés communément. Combinée à une TdC, cette approche, permettra d'identifier les effets non désirés potentiels des projets. Un mécanisme de plaintes devrait être mis en œuvre si possible, notamment pour les interventions humanitaires.